

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	10

DATE DE LA CONVOCATION
le 26 Novembre 2025

Le quorum n'a pas été atteint lors de la séance du 25 novembre 2025.

Cette réunion ne sera pas soumise à l'obligation de quorum.

L'an deux mil vingt-cinq et le Mardi deux Décembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DURIEZ, Maire.

Présents : Jean-Marie DURIEZ, Georges DEMANET, Carole MORTELECQ, Thierry JOURNEUX, Hervé BIGOURD, Isabelle CATHERIN, Philippe HENNEQUIN, Nathalie ANCELIN.

Absents : Gérard VIEUBLED, Patrick BOUTEILLER excusé représenté par Hervé BIGOURD, Sandra MARIE-PERRINE, Majda LACHGAR, Pascal PETITBON, Manuella PESTEL excusée représentée par Philippe HENNEQUIN, Emilie GUYARD.

Secrétaire : Isabelle CATHERIN

❖ *Délibération n° CM..32 -2025*

Enquête publique – Projet de construction “LA SABLIERE”

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29

Lors de la réalisation des constructions « les charmilles » ; les orientations d'aménagements imposaient une réserve foncière pour l'élaboration d'une voirie rejoignant le complexe administratif (Mairie, Salle des fêtes, Agence postale communale).

En tenant compte des droits à construire dans le nouveau PluiHm, il n'est plus utile de maintenir cette réserve foncière (amorce de voirie).

Monsieur le Maire propose de transférer cette parcelle du domaine public au domaine privé permettant ainsi son intégration à un projet de construction dont le zonage est spécifié dans le PluiHm.

Monsieur le Maire propose de recourir à une enquête publique permettant le transfert de parcelle publique dans le domaine du privé.

La commune a sollicité le commissaire enquêteur Jacques NICOLAS.

SLO

Vu l'avis favorable de la commission plénière en date du 18 Novembre 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

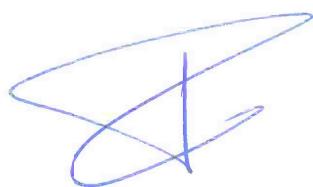
AUTORISE :

- ◆ Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique en vue du transfert d'une parcelle du domaine public communal dans le domaine privé,
- ◆ Monsieur le Maire à procéder à la désignation du commissaire enquêteur Mr Jacques NICOLAS chargé de cette enquête et à accomplir toutes les formalités de publication, de notifications nécessaires.
- ◆ Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tout acte et pièce s'y rapportant.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents et représentés,

Pour extrait certifié conforme, le 03 Décembre 2025

Jean-Marie DURIEZ, Maire



Isabelle CATHERIN, Secrétaire



qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire
de cet acte publié le 03 Décembre 2025.